

Date de la Convocation

24 février 2023

Date de l’Affichage

24 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Représentés : 2

Absents : 2

Objet de la délibération

Autorisation donnée au
Maire de demander la
subvention de la Région
Ile-de-France Plan Vert Ile-
de-France pour un montant
de 242 364,-€ ttc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
2023-02 SEANCE DU 3 mars 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**

M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints,**

Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane PODEVIN, Conseillers **Municipaux.**

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,

M Daniel MATHE représenté par Mme Pascale BACQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : M Philippe BARRAULT

Le conseil municipal,

Constatant la nécessité de procéder à la réfection de la cour de la mairie et de l’arrière de l’église Saint-Louis, visant à la désimperméabilisation et l’aménagement de l’espace public par re végétalisation et arborisation.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour donner au Maire l’autorisation de demander la subvention à la Région Ile-de-France, du dossier Plan Vert au titre de la réalisation de ce projet.

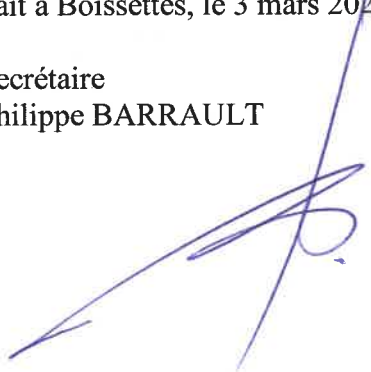
VU le code général des collectivités locales,

Et après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter et à signer la subvention Plan Vert Ile-de-France 2023, dans la continuité du dossier Plan Vert demandé en 2022. Le montant de l’opération est de 201 970,-€ HT soit 242 364,-€ TTC

Fait à Boissettes, le 3 mars 2023

Secrétaire
Philippe BARRAULT



Le Maire,
Thierry SEGURA

